



# 2014, ANNÉE INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE (AIAF), fin de la mission d'animation et de coordination des activités organisées en France

## RAPPORT REMIS

à Monsieur Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,  
et à Madame Annick Girardin, secrétaire d'État chargée du développement et de la Francophonie

**Henri Rouillé d'Orfeuill**  
Académie d'Agriculture de France, Chargé de mission pour l'animation  
et la coordination de l'AIAF en France

---

Le gouvernement français a souhaité saisir l'opportunité ouverte par la décision de l'Assemblée générale des Nations unies de dédier l'année 2014 à l'Agriculture familiale. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et du développement internationale ont manifesté cet engagement lors de la réunion de lancement de l'AIAF à Paris le 18 décembre 2013. Un chargé de mission a été désigné et un comité français a été constitué. Ce comité était composé de responsables issus des familles d'acteurs fortement engagées dans l'AIAF au titre de leur action dans le développement de l'agriculture française ou de leur engagement dans la coopération internationale agricole.

---



# Eléments de bilan DE L'AIAF FRANÇAISE

La mission d'animation et de coordination de l'AIAF a consisté dans un premier temps à susciter des initiatives de la part des nombreux acteurs français engagés dans la défense et le développement des agricultures familiales. Pour assurer cette animation, la mission a pu s'appuyer sur l'Observatoire des initiatives françaises de l'AIAF (<http://aiaf.resolis.org/>), mis en place par l'Association RESOLIS grâce au soutien de la Fondation de France. Cet outil a permis d'enregistrer les actions lancées par des institutions françaises dans le cadre de l'AIAF. Il a permis aussi le suivi de ces actions et l'identification des engagements ou des propositions pour l'après AIAF.

Les 103 fiches postées dans l'observatoire recouvrent plus de 150 initiatives car certaines de ces fiches ont été proposées par des fédérations, plates-formes ou réseaux représentant un grand nombre d'acteurs locaux. Ce chiffre pourrait certainement doubler, car de nombreuses actions locales ne se sont pas fait connaître au-delà de leurs territoires et n'ont pas pu être enregistrées.

La plupart de ces initiatives, fort diverses par leurs natures, leurs ampleurs, leurs thématiques et leurs géographies, se sont inscrites dans les deux objectifs que nous nous étions donnés pour cette année française :

- d'une part, lutter contre le discrédit qui frappe souvent les agricultures familiales et apprécier leur capacité à répondre aux grands défis économique, social et environnemental que les sociétés demandent à leurs agricultures de relever,
- d'autre part, analyser les politiques publiques, particulièrement des politiques agricoles, et les régulations internationales, susceptibles de contribuer à créer un environnement favorable à l'expression du potentiel des agricultures familiales, expression liée précisément à leur caractère familial.

On pourra trouver dans l'observatoire une présentation des nombreux colloques et séminaires, des ouvrages et numéros spéciaux de revues, des films, des expositions, des prix et concours divers... Nous n'entrerons pas dans l'analyse de ces réalisations qui toutes ont contribué au succès de cette année. Nous ne reprendrons pas non plus le débat sur le potentiel de développement des agricultures familiales ni l'analyse des forces qui, souvent depuis des décennies, parfois des siècles, sapent les bases de l'agriculture familiale et dont la virulence nouvelle a été l'une des raisons de la mobilisation par le Forum rural mondial (FRM) de nombreuses organisations de producteurs et ONG qui a abouti à la décision de l'Assemblée générale des Nations unies de proclamer l'AIAF.

Par contre, nous pensons utile de mentionner quelques avancées gouvernementales, qui, dans notre pays et dans sa coopération internationale, ont montré la volonté de renforcer cet « environnement favorable » aux agricultures familiales. Ces avancées sont le fait du Premier ministre, qui a saisi le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et a demandé à son président de lui remettre un rapport sur les éléments de politiques publiques nécessaires à la création de cet environnement favorable. Le ministre de l'agriculture a veillé, de son côté, à ce que la Loi d'avenir prenne en compte la promotion de l'agriculture familiale. Il a par ailleurs proposé à ses homologues venus à Paris pour le Salon international de l'agriculture en février 2014 de signer avec lui une « Déclaration » d'engagement dans l'AIAF et de promotion de politiques agricoles favorables. Le ministre délégué, puis la secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères et du développement international, ont largement mentionné l'appui à l'agriculture familiale comme une priorité de la Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale. Dans le même temps, l'AFD s'est engagé à doubler son effort en faveur de la sécurité alimentaire, avec une mention particulière pour l'appui aux agricultures familiales.

En cette fin d'année 2014, la mission d'animation se retrouve avec une moisson importante d'engagements et de propositions d'actions qu'il lui revient d'analyser et d'organiser sous forme de chantiers, constituant ensemble un possible « Plan Agriculture Familiale ». Cette projection vers les années à venir donnerait à l'AIAF française un caractère conséquent qui va au-delà d'une célébration occasionnelle de l'agriculture familiale. Constaté des difficultés et affirmé un potentiel, n'a de sens que si les acteurs concernés manifestent une volonté partagée de contribuer au développement des agricultures familiales, comme moyen de relever le défi d'alimenter convenablement une humanité de bientôt 9 milliards de personnes, de gérer durablement la plupart des ressources naturelles, atmosphère comprise, d'assurer l'emploi décent de 40 % du travail mondial.

Nous proposons aux différents acteurs engagés d'ouvrir sept chantiers thématiques et de s'investir dans des actions en faveur des agricultures familiales, actions proposées au cours de cette année 2014 et que nous replaçons dans les chantiers ci-après.

# Vers un Plan Agriculture Familiale, HÉRITAGE DE L'AIAF FRANÇAISE

Nous proposons aux acteurs français, qui souhaitent prolonger leurs engagements en direction et aux côtés des exploitants familiaux d'ouvrir sept chantiers, qui concernent des domaines prioritaires pour la redynamisation des agricultures familiales.

## CHANTIER 1

**RENFORCER LA CONNAISSANCE DES AGRICULTURES FAMILIALES DU MONDE ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LES DÉBATS PUBLICS INTERNATIONAUX ET LES PROGRAMMES DE RECHERCHE**

### Objectifs :

De nombreux travaux de recherche et de nombreuses publications scientifiques ont accompagné et nourri l'AIAF française et internationale en 2014. Ils ont largement documenté les principaux questionnements de cette année, particulièrement ceux concernant la définition de l'agriculture familiale, la diversité géographique et historique de ses formes, sa nature multifonctionnelle et ses performances économiques, sociales et environnementales, l'appréciation de sa capacité à relever les grands défis alimentaires, sociaux et environnementaux des prochaines décennies, l'analyse des pistes de leur développement et des conditions permettant de construire un environnement qui leur soit favorable.

La Conférence internationale de Montpellier, « Agricultures familiales et recherche », organisée par Agropolis, le *Consultative Group on International Agricultural Research* (CGIAR), le Forum Rural Mondial (FRM) et le Global Forum for Agricultural Research (GFAR), a ouvert de nouveaux champs de recherche, proposé de nouvelles orientations méthodologiques et de nouvelles articulations entre la recherche, les exploitants familiaux et leurs organisations. Elle a pu également mettre au jour l'absence de reconnaissance de l'agriculture familiale dans les statistiques nationales et internationales. Cette absence est liée en partie aux difficultés d'en donner une définition acceptable au niveau mondial. Il s'agit maintenant, d'une part, d'avancer au sein de la FAO sur cette question de la ou des définitions de la ou des agricultures familiales et, d'autre part, d'installer solidement la connaissance des agricultures familiales au cœur des objectifs et des programmes de recherche, de repenser les interactions de la recherche avec les OP et de convaincre les organisations internationales et les gouvernements nationaux de la nécessité historique d'en finir avec les politiques anti-paysannes et de soutenir vigoureusement les AF.

### → Projet de référence 1

Reconnaissance de l'agriculture familiale dans les programmes des institutions nationales et internationales de recherche agricole et de développement rural : Outre une programmation affichant mieux et davantage la dimension familiale de l'agriculture, ces institutions sont invitées à participer activement au groupe de travail de la FAO sur la prise en compte dans les statistiques agricoles du caractère familial des exploitations agricoles. Il s'agit aussi d'identifier dans l'« Observatoire des agricultures du monde » les agricultures familiales et d'appuyer la montée en puissance de cet observatoire. Le CIRAD est évidemment bien placé pour porter ces propositions au sein des organisations internationales de recherche agricole, et notamment au sein des Instituts du CGIAR et du GFAR, coorganisateur avec Agropolis de la conférence internationale de Montpellier, mais aussi au sein de toutes les organisations régionales et internationales.

### → Projet de référence 2

Constitution et animation d'un réseau scientifique et universitaire « Agricultures familiales » : L'Institut d'étude du développement économique et social (IEDES) de l'Université Paris I publie deux numéros spéciaux de sa revue Tiers-Monde sur les agricultures familiales du monde. L'appel à articles a reçu plus de 70 propositions d'universitaires des différentes régions du monde. Ce retour imprévu montre qu'il y a un besoin de faciliter et d'organiser des échanges entre spécialistes de l'agriculture familiale et de la diversité géographique de ses formes. D'autres revues et colloques ont abouti au même constat. L'importante production scientifique sur l'agriculture familiale en cette année 2014 confirme l'ampleur de la communauté concernée d'une façon ou d'une autre par cette thématique. Nous suggérons aux partenaires concernés, au premier rang desquels le CIRAD, l'IRD, l'INRA, Agropolis ou Agreenium de se saisir de cette question fédératrice.

## CHANTIER 2

### CRÉER UN ENVIRONNEMENT NATIONAL FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DES AGRICULTURES FAMILIALES GRÂCE À DES OUTILS ET DES MESURES SPÉCIFIQUES DE POLITIQUES PUBLIQUES

#### Objectifs :

La plupart des agricultures familiales du monde sont peu soutenues et peu protégées, quand elles ne sont pas discriminées par des politiques qui favorisent l'importation de produits alimentaires à bas prix et la concentration du foncier et des marchés agricoles. Cette situation d'abandon explique en grande partie le mauvais état de ces agricultures familiales et la pauvreté, parfois extrême, de la grande majorité des exploitants familiaux. De fait, les travaux menés et publiés au cours de l'année 2014 par de nombreuses institutions scientifiques et universitaires montrent que lorsque des politiques publiques favorables soutiennent les exploitations familiales, celles-ci progressent et atteignent des performances économiques, sociales et environnementales remarquables, comme cela a pu être le cas en Europe de l'Ouest, au Brésil ou au Vietnam, pour prendre trois exemples très différents. Ces politiques publiques favorables comprennent d'abord des politiques agricoles, qui concernent principalement l'investissement public dans les zones rurales, l'accès et l'usage du foncier, le crédit agricole, l'organisation des marchés et l'accompagnement des exploitations familiales et des filières agro-alimentaires. Elles comprennent aussi des politiques sociales, environnementales et territoriales, notamment en termes d'infrastructures, qui pourraient sûrement être mieux articulées aux politiques agricoles. Nous proposons donc que les nombreux débats, séminaires ou colloques et les nombreuses publications organisés ou publiés en 2014 se prolongent et aboutissent dans les années à venir à des évolutions dans les politiques publiques.

#### → Projet de références 3

Diffusion du rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et prolongement du débat sur les politiques publiques favorables au sein des réseaux internationaux de CES : Sur proposition du ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, le Premier ministre a saisi le CESE et a demandé à son président de lui remettre un rapport sur les mesures de politiques publiques qui ont pu permettre au cours des dernières décennies dans notre pays la permanence et le développement de l'agriculture familiale ou, au contraire, celles qui ont pu freiner leur progression. Ce rapport, remis fin 2014 au Premier ministre, sera diffusé dans les réseaux internationaux de CES, à savoir les réseaux européens, francophone et in-

ternational. Des échanges, voire des manifestations communes, pourraient permettre de valoriser et de compléter cette réflexion autour du thème « Agriculture familiale et politiques publiques ». Pour ce faire, des contacts ont été pris avec le CES grec, qui va animer en 2015 le réseau des CES francophones, et avec le CES européen.

Dans l'avis du CESE français, il est proposé aux autorités françaises d'œuvrer pour qu'une référence à l'agriculture familiale soit introduite dans la prochaine PAC. Dans la tradition des politiques agricoles de notre pays, la nouvelle « loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » se réfère à l'exploitation familiale. Ce n'est pas le cas de la PAC puisque ni les traités ni ses règlements ne s'y réfèrent explicitement. Ils se contentent de mentionner la « population agricole » comme un ensemble homogène. A noter que la Commission et le Parlement européens se sont mobilisés en 2014 dans le cadre de l'AIAF et ont organisé chacun un colloque international.

#### → Projet de référence 4

Analyse comparée des voies européennes, latino-américaines, ouest-africaines et sud-méditerranéennes de soutien, d'accompagnement et d'appui à leurs agricultures familiales : Plusieurs manifestations ont mis en avant les expériences de certains gouvernements engagés aux côtés des exploitants familiaux et de leurs organisations syndicales et professionnelles. Le séminaire franco-marocain, organisé dans le cadre du Salon international de l'agriculture de Meknès par les Conseils généraux français et marocain de l'agriculture, nous a permis de mieux connaître le Plan Maroc-Vert, notamment son deuxième pilier très orienté sur la petite agriculture familiale. Le colloque, organisé par le Ministère de l'agriculture à l'occasion du SIA de Paris, a été l'occasion de comprendre la politique brésilienne dédiée à l'agriculture familiale. De nombreux contacts avec le ROPPA, la CEDEAO ou le NEPAD ont permis d'approcher les bonnes intentions, souvent contrariées, d'appui aux agricultures familiales africaines. Par ailleurs, les travaux de recherche, et notamment les nombreuses publications du CIRAD et les rencontres « Agricultures familiales et recherche », ont largement abordé et documenté cette question de l'évolution des politiques agricoles ou, cas latino-américains et marocain, de définition d'une deuxième politique agricole ou d'un deuxième pilier de la politique agricole, spécifiquement dédié aux agricultures familiales.

Plusieurs de ces partenaires seraient intéressés par le lancement d'une coopération, conçue comme un processus de « documentation » du sujet, suivi de rencontres organisées par les autorités gouvernementales en interaction avec les principaux acteurs concernés par le sujet.

## CHANTIER 3

### VEILLER À MAINTENIR L'AGRICULTURE FAMILIALE DANS L'AGENDA DIPLOMATIQUE INTERNATIONAL

#### Objectifs :

L'AIAF a permis de souligner l'importance de l'AF dans le combat pour la sécurité alimentaire, la préservation de l'environnement et l'évolution de l'emploi mondial. Mais l'AF n'est pas en elle-même un sujet de négociation. Il convient donc de veiller dans les différentes négociations à ce que l'AF soit prise en compte et promue, notamment parce que celle-ci accueille près de 40% de l'humanité. En 2015, deux grandes négociations doivent être finalisées : la négociation sur le changement climatique et l'accord sur les nouveaux Objectifs du développement durable (ODD). Dans les deux processus, l'évolution du ratio entre « entreprises et exploitations familiales », intervenant dans la production agricole, mérite une attention particulière. L'agriculture (y inclus la déforestation, qui a le plus souvent une origine agricole, et le changement d'affectation des sols) représente aujourd'hui 20% dans les émissions de gaz à effets de serre, mais elle peut et doit aussi contribuer à leur séquestration. C'est dire l'enjeu que constitue pour les politiques publiques et les stratégies de production agricole la transition agro-écologique. De même, les progrès de l'agriculture familiale, qui représente aujourd'hui 70% de l'alimentation mondiale, 40% du travail mondial et une forte proportion de l'exploitation des ressources naturelles, est un enjeu majeur pour l'atteinte des ODD.

Par ailleurs, chaque année, les réunions du G20 et du G8 sont des rendez-vous importants au cours desquels les questions agricoles sont peu ou pas abordées, cela ne doit pas décourager les pays qui, comme la France, souhaitent que l'on parle lors de ces rendez-vous d'agriculture, ou au moins de ses dimensions économiques et sociales, par exemple de la question des exclusions paysannes et du maintien, voire du développement, de l'emploi agricole et rural ou de l'insertion des jeunes agriculteurs.

A noter également que 2015 sera l'Année européenne du développement et l'Année internationale des sols. Enfin, l'exposition universelle de Milan (mai à octobre 2015), qui a pour titre et thème « Nourrir la planète, énergie pour la vie », pourrait permettre de faire part des chantiers et des programmes, permettant le développement des agricultures familiales et concernant « l'accès, l'usage et la gestion durable des ressources naturelles », « la transition agro-écologique », « la mise en forme de systèmes d'accompagnement et d'appui aux exploitations familiales », « la promotion des systèmes alimentaires territorialisés », « la formation et l'insertion des jeunes dans les activités agricoles et rurales ». Certaines régions françaises, quelques fondations européennes s'y sont donné rendez-vous.

#### → Projet de référence 5

Préparation d'actions concertées entre les différents acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux, intervenant dans les processus diplomatiques internationaux : Les acteurs français impliqués, directement ou indirectement, dans les négociations internationales ont l'habitude de se rencontrer, formellement ou informellement. S'agissant de la défense des agricultures familiales, ces interactions pourraient se traduire par le partage de quelques propositions et actions communes. Ce pourrait être, par exemple, le cas de l'appui à la transition agro-écologique des agricultures, à la gestion durable des ressources naturelles, à la lutte contre les exclusions paysannes, à la promotion des systèmes alimentaires territorialisés, autrement dit la promotion des différents chantiers issus de l'AIAF et présentés dans ce rapport... Chaque coordination ou fédération nationale d'acteurs concernés par le développement des agricultures familiales doit pouvoir veiller à ce que l'« internationale » à laquelle elle participe défende dans les négociations internationales à venir des positions favorables à l'agriculture familiale et à l'expression de ses triples performances économiques, sociales et environnementales.

## CHANTIER 4

### FACILITER L'ACCÈS À LA TERRE ET AUX RESSOURCES NATURELLES, SÉCURISER LEURS USAGES ET ENCOURAGER LEUR GESTION DURABLE

#### Objectifs :

L'accès aux ressources naturelles, la sécurisation de leurs usages et leur gestion durable sont des conditions nécessaires d'abord pour l'existence des exploitations agricoles, mais aussi pour leur engagement dans des processus d'investissement et d'innovation, c'est-à-dire de développement. Ces ressources naturelles sont à la fois des biens privés, qui constituent le plus souvent une partie majeure du patrimoine transmissible des producteurs agricoles, et des biens publics mondiaux. La gestion durable de ces ressources procède donc d'une double responsabilité, pour ne pas dire nécessité : pour l'exploitant familiale, la responsabilité de transmettre à ses enfants un patrimoine préservé, et si possible amélioré, et pour l'humanité, la responsabilité de laisser aux générations futures un patrimoine indivis nécessaire à la vie et, si possible, au progrès de l'humanité. A noter que l'accès, la sécurisation et la gestion des ressources naturelles valent pour les agriculteurs mais aussi pour les pasteurs, les pêcheurs et bien d'autres usagers également utilisateurs de ces ressources. A noter aussi que pour les agriculteurs, outre le foncier et l'eau - 70 % de l'eau douce mondiale est consommée par les agricultures -, il faut prendre en compte la conservation de la biodiversité et la préservation de l'atmosphère, modifiée par les émissions de Gaz à effets de serres (GES). La bonne gestion des ressources naturelles va occuper les esprits et les agendas en 2015 avec la fixation des ODD (2015-2030) et la négociation climat.

#### → Projet de référence 6

Préparation en 2015 et organisation en 2016 du Forum mondial d'accès à la Terre et aux ressources naturelles (FMAT) : AGTER/France, le CERAÏ/Espagne et la FAO ont lancé l'idée d'organiser un FMAT 10 ans après la Conférence des Nations unies sur la réforme agraire de Porto Alegre et 4 ans après l'adoption par le CSA des « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale », mais aussi après la crise alimentaire de 2008 qui a provoqué des « accaparements » de terres et des concentrations foncières très dommageables pour les agricultures familiales. Le Comité international d'organisation a lancé un « Appel » et proposé un calendrier donnant de l'importance à la préparation dans les grandes régions du monde en 2015 avant l'organisation du Forum lui-même en 2016. La FAO souhaite célébrer dans ce cadre les 10 ans de la Conférence de

Porto Alegre, certaines OP voudraient faire un point sur les accaparements, OXFAM et Action-Aid souhaitent faire un point, hors CSA, sur l'application des directives volontaires, le gouvernement brésilien propose de mettre en valeur les avancées locales ou nationales en matière d'accès et de gestion des ressources naturelles. Cette dernière proposition pourrait être au cœur du forum.

#### → Projet de référence 7

Conception et mise en œuvre d'un programme multi-acteur sur la ou les transitions agro-écologiques : L'agro-écologie a été durant l'AIAF française au cœur de nombreux événements. Le ministre de l'agriculture lui a donnée une place importante dans la Loi d'avenir et l'a défendu dans le débat international, notamment en septembre 2014 lors d'un symposium FAO, en prônant une nécessaire double performance économique et écologique des exploitations agricoles. La recherche nationale et internationale est également très engagée sur ce sujet. Enfin, l'agro-écologie a des soutiens anciens parmi les producteurs et dans les ONG. Donc, beaucoup d'acteurs sont engagés dans le débat, devenu central, de la transition agro-écologique. Nul doute que ce débat s'amplifiera avec l'avancée des futures négociations internationales. Les agricultures familiales, dont beaucoup restent peu consommatrices d'intrants chimiques et énergétiques, sont bien placées pour porter ce débat. Pour ces agricultures, les techniques agro-écologiques peuvent permettre de progresser vers des agricultures post-industrielles, en sautant la case Agriculture industrielle. Cette progression doit tourner le dos à l'artificialisation du milieu naturel, qui coûte cher en intrants, et promouvoir des systèmes de production adaptés à la diversité de ces milieux.

## CHANTIER 5

### APPUYER LA FORMALISATION DE SYSTÈMES AGRICOLES NATIONAUX DE CONNAISSANCE ET D'INNOVATION, SOUTENIR LES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITATIONS FAMILIALES GRÂCE À LA MÉDIATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES

#### Objectifs :

L'exploitation agricole est le cœur de l'agriculture. C'est en leur sein que s'organisent la production agricole et la gestion des ressources naturelles. L'accompagnement des exploitations familiales est donc une fonction essentielle de l'évolution des agricultures. Cette fonction d'accompagnement est souvent présentée comme une « filière du progrès » composée d'une succession d'outils : la recherche agricole, la formation professionnelle initiale et continue, la vulgarisation, le conseil technique et de gestion agricole, autant d'outils traditionnellement portés par le service public.

En France, en 1962, une redistribution des rôles s'est opérée entre le ministère de l'agriculture et la profession agricole organisée. Elle a abouti à un transfert de compétences et de moyens au bénéfice d'organisations professionnelles agricoles, anciennes ou nouvelles. On a pu parler d'une cogestion de la politique agricole. Un basculement de même nature est en train de se produire dans d'autres régions du monde, mais souvent en raison du dépérissement de tout ou partie des services publics concernés, particulièrement de la vulgarisation agricole, dans le contexte des plans d'ajustement structurel. L'abandon des exploitations familiales a souvent coexisté avec la permanence de l'intérêt des gouvernements pour certaines filières susceptibles de rapporter des devises nécessaires en ces temps de fort endettement et avec un engouement pour la venue dans le pays d'investisseurs internationaux liés au monde de l'agrobusiness.

Ce n'est que récemment que des organisations professionnelles agricoles ou paysannes sont apparues comme dans les panoramas nationaux à la fois comme intermédiaires entre les exploitations familiales et les services publics agricoles et comme moteurs d'échanges entre producteurs agricoles. Au-delà d'une fonction logistique de mise en relation, ces expériences ont mis en avant l'importance des « innovations locales et paysannes » apparues au sein des exploitations et des filières grâce à des producteurs inventifs cherchant à résoudre des problèmes se posant à leurs échelles. Ces innovations, ayant fait leurs preuves dans les réalités de la production aux différents maillons des chaînes agroalimentaires, constituent des leviers de transformation et de développement, encore faut-il éviter les pièges d'un transfert non réfléchi de technologies ou de bonnes pratiques et, pour ce faire, en passer par un travail de capitalisation.

Les politiques d'accompagnement et d'appui aux exploitations familiales, organisées autour des organisations de producteurs, constituent les premiers leviers pour l'évolution nécessaire des exploitations, par exemple pour les processus de conquête de nouveaux marchés, d'« adaptation » au changement climatique, de transition agro-écologique.

#### → Projet de référence 8

**Programme d'accompagnement des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest :** Quatre fédérations de producteurs d'Afrique de l'Ouest – la FONGS/Sénégal, la FPPD/Guinée, les Naams/Burkina Faso et l'AOPP-Sexagon/Mali –, porteuses de quatre expériences d'accompagnement et d'appui aux exploitations familiales de leurs pays, se sont rapprochées, ont élaboré et ont signé ensemble en mars 2014 une déclaration, la « Déclaration de Bruxelles », présentant une voie paysanne de l'accompagnement des exploitations familiales et proposant une feuille de route en quatre points : reconnaissance de leur démarche par le ROPPA (avalisée en juin 2014), création au niveau de la sous-région par le ROPPA d'une plate-forme d'échanges et de capitalisation (en cours), renforcement de la collaboration entre OP et services publics dans le cadre de « systèmes nationaux de savoir et d'innovations » (en cours au Sénégal et en Guinée), enfin, constitution d'un mécanisme de financement pérenne de cette fonction d'accompagnement (un projet sera proposé sur ce point aux bailleurs nationaux et internationaux, publics et privés). A noter que plusieurs bailleurs ont suivi ce processus, notamment quelques fondations européennes.

#### → Projet de références 9

**Lancement d'une plate-forme de capitalisation et de valorisation des innovations locales et paysannes :** Les innovations sont des leviers permettant la transformation des exploitations familiales et des filières agroalimentaires. Elles peuvent être de caractère technique, social, organisationnelle, financière ou de toute autre nature. Elles ont parfois une origine scientifique, mais souvent elles sont imaginées et mises en œuvre par des producteurs ou différents acteurs des filières alimentaires dans le cadre de stratégies très locales pour faire face à une crise ou pour saisir une opportunité de développement. Ces innovations sont en général orphelines de toute attention.

Le CFSI, Inter-réseaux Développement Rural, le Groupe Initiatives en lien avec le CIRAD et la Fondation de France se sont rapprochés pour promouvoir des actions de repérage, de capitalisation, d'analyse approfondie, de mise en débat et, surtout, de valorisation des innovations qui, dans des réalités sociales et des milieux naturelles spécifiques, sont apparues comme des facteurs de changement et de progrès. Chacun de ces partenaires peut faire valoir des innovations intéressantes et des travaux de capitalisation.

Outre, la mobilisation de compétences et de moyens complémentaires et l'ouverture d'un partenariat avec des institutions de recherche, l'accent doit être mis sur la valorisation, par exemple sur le changement d'échelle d'un projet initial, la réplication multiple d'une action ponctuelle, l'information à grande échelle, la « montée en politique » d'une expérience de référence et la mobilisation de moyens humains et financiers nécessaires au lancement d'une politique sectorielle. A noter que ce projet conçu pour épauler des partenaires de coopération, comme le ROPPA, qui est en train de monter son propre dispositif de capitalisation, propose de s'ouvrir et de collaborer avec des partenaires engagés en France dans des démarches voisines.

## CHANTIER 6

### RÉDUIRE LES EXCLUSIONS PAYSANNES, FORMER ET INSTALLER LES JEUNES AGRICULTEURS, SOUTENIR L'ORGANISATION D'UN MOUVEMENT INTERNATIONAL DE JEUNES AGRICULTEURS

#### Objectifs :

La question des exclusions paysannes et celle de la difficile transmission des exploitations familiales à une nouvelle génération de jeunes agriculteurs sont des constatations d'autant plus inquiétantes que le marché international du travail et la quasi-totalité des marchés locaux du travail montrent un déficit d'offres d'emplois considérable. Selon le BIT, il manquerait aujourd'hui un milliard d'emplois si l'on voulait permettre à tous les actifs, les 15-65 ans, d'accéder à un travail, même modestement rémunérateur. Avec une croissance démographique, qui fera entrer sur le marché du travail 1,3 milliards d'actifs supplémentaires d'ici 2050, on mesure les dangers de la destruction de travail dans l'agriculture, si, comme cela est souhaité et promu par certains grands prescripteurs internationaux, des agricultures à 3% de paysans se substituent à des agricultures qui emploient aujourd'hui 60% de la main d'œuvre africaine ou 50% de la main d'œuvre asiatique. Il convient de lutter contre les mécanismes, souvent des mécanismes de marchés, qui favorisent l'exclusion massive des paysans les plus précaires. Mais, quoi qu'il en soit, on ne peut espérer maintenir un nombre d'emplois importants dans les campagnes que si le travail agricole est rémunéré décemment et si les conditions de vie y sont acceptables.

Ces questions sont centrales dans l'évolution des sociétés et des économies, elles vont peser d'un poids considérable d'ici 2050. Il est donc essentiel de veiller à la participation des jeunes agriculteurs dans le débat public, jeunes appelés à prendre des responsabilités au cours des prochaines décennies, et donc de favoriser l'émergence d'un mouvement organisant cette participation. Essentiel aussi de s'intéresser à la leur formation et à leur insertion professionnelle.

#### → **Projet de référence 10**

Faciliter la coopération entre syndicats et organisations de Jeunes agriculteurs. Appuyer la création d'une plate-forme, voire d'une organisation internationale de jeunes agriculteurs, en soutenant l'organisation d'une deuxième rencontre internationale des jeunes agriculteurs en 2015 : Les Jeunes agriculteurs (JA) et l'AFDI ont organisé le 4 septembre 2014 un Sommet international des JA, réunissant 44 jeunes leaders paysans issus de 33 pays des cinq continents. Ce Sommet a permis aux jeunes responsables des organisations et

des syndicats présents d'adopter le manifeste international des jeunes agriculteurs « Faire de l'agriculture familiale une solution d'avenir » qui défend une série de revendications autour de la reconnaissance sociale, économique et juridique du métier d'agriculteur, de l'installation des jeunes sur des exploitations familiales et du développement territorial.

#### → **Projet de référence 11**

**Appui à un programme de formation et d'insertion socio-professionnelle des jeunes ruraux ouest-africains au service des agricultures familiales :** Compte-tenu de l'embouteillage des marchés du travail dans les pays d'Afrique de l'Ouest et de l'accélération des processus d'exode rurale, voire d'exclusions paysannes, l'Union nationale des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) propose de s'appuyer sur l'expérience des MFR du Bénin, Burkina Faso, Mali et Togo pour lancer un programme régional de formation et d'insertion destiné aux jeunes des zones rurales d'Afrique de l'Ouest. Un tel programme pourrait s'inscrire dans des cadres nationaux et se mettre en œuvre en lien avec les OP, les institutions de micro-crédit et d'appui à la création d'activités économiques. Il convient en effet de prévoir, suite à leur formation, leur insertion ou réinsertion, le plus souvent dans leurs exploitations familiales. Une telle approche suppose que ces exploitations se transforment et leur laissent une place leur permettant de prendre des initiatives. D'autres partenaires, notamment des lycées agricoles, mais aussi des établissements d'enseignements supérieurs publics et privés seraient appelés à développer leurs échanges dans de tels cadres nationaux. Un tel programme envisagé avec les OP de la sous-région suppose d'être conçu et présenté par les autorités africaines compétentes.

## CHANTIER 7

### PROMOUVOIR DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS (SAT) EN FRANCE ET DANS LE MONDE

#### Objectifs :

Le système alimentaire, aujourd'hui largement mondialisé, qui a permis des avancées importantes en termes d'accessibilité, de prix et de sécurité sanitaire, a des impacts - les économistes parlent d'externalités - négatifs dans les domaines environnemental, social et culturel. L'Association des régions de France (ARF), mais aussi, au niveau international, l'Organisation des régions unies (ORU-FOGAR), se sont prononcés en faveur d'une alimentation responsable et durable et d'un ancrage territorial des filières agroalimentaires. La Déclaration finale du Sommet de Medellin, organisé par l'ORU-FOGAR et son Core group Sécurité alimentaire en octobre 2012, et la Déclaration de Rennes, issu du séminaire organisé par l'ARF en juillet 2014, intitulée « Vers des systèmes alimentaires territorialisés », marquent clairement cette orientation. Pour ce faire, les régions françaises devraient pouvoir profiter de leur responsabilité nouvelle dans la gestion du Fonds européen agricole et de développement rural (FEADER) pour renforcer cette priorité dans leurs politiques régionales. Celle-ci pourra également se traduire dans leurs politiques et actions de coopération décentralisée, le cas échéant avec l'appui des financements ad hoc du MAEDI. Dans le même état d'esprit et sous toutes les latitudes, les producteurs agricoles s'efforcent de nourrir leurs consommateurs nationaux. Dans certains pays, cette conquête ou cette reconquête des marchés urbains, captés par les grands agro-exportateurs internationaux, est vitale pour l'avenir des agricultures et des agriculteurs locaux. De son côté, Cités Unies France (CUF) a multiplié les réunions et mobilisé les collectivités locales engagées dans des actions de coopération décentralisée centrées sur la promotion de l'agriculture familiale.

#### → **Projet de référence 12**

**Organisation par l'ARF des Assises nationales pour la promotion des SAT :** La Déclaration de Rennes de l'ARF « Vers des systèmes alimentaires territorialisés » a incité les régions françaises à œuvrer pour une reterritorialisation de l'alimentation régionale. Il s'agit d'un mouvement déjà engagé par la plupart des régions et souligné dans leurs politiques alimentaires. L'ARF propose de convoquer des assises nationales au printemps 2015.

#### **Projet de référence 13**

**La conquête et/ou la reconquête des marchés ruraux et urbains par les produits des agricultures familiales locales en Afrique de l'Ouest :** Les marchés des villes, notamment des villes capitales, des pays ouest-africains sont peu ou pas

organisés pour permettre une juste concurrence entre produits locaux et produits importés et, conséquemment, pour assurer la promotion des agricultures locales. La conquête ou la reconquête des marchés urbains, mais aussi ruraux, est un enjeu déterminant pour l'avenir des agricultures africaines. Cet objectif va avec la formulation d'une double stratégie, une stratégie offensive de la part des acteurs des chaînes agroalimentaires locales, cherchant la « compétitivité » des produits alimentaires locaux, et une stratégie défensive de régulation de marché pensée pour permettre un développement des agricultures locales et nationales. Cette question n'est pas nouvelle. Le ROPPA et les plates-formes nationales d'OP sont pleinement engagés dans ces deux stratégies. Ils ont résisté à la signature des accords de partenariats économiques (APE), considérant que ceux-ci portaient le deuil des agricultures africaines et des fiscalités nationales. L'AFDI, de nombreuses ONG, la Fondation de France sont engagées aux côtés des OP ouest-africaines pour les aider à gagner cette bataille des marchés urbains.

#### → **Projet de référence 14**

**Organisation d'un colloque à Québec début octobre 2015 sur « Les systèmes alimentaires territorialisés » :** La chaire UNESCO en Alimentation du monde de Montpellier SupAgro organise avec l'Université Laval et en lien avec l'Union des producteurs agricoles du Québec et des collectivités territoriales un colloque sur les SAT. Ce colloque est compris comme une articulation entre les acteurs engagés en Europe et en Amérique du Nord dans des processus de relocalisation de l'alimentation.

#### → **Projet de référence 15**

**Promotion des cantines et des jardins scolaires dès l'école primaire :** Un mouvement « une école/un jardin » se dessine en France avec l'objectif pédagogique de permettre aux enfants de comprendre d'où vient leur alimentation (au-delà du supermarché) et de les initier au jardinage. Cet intérêt nouveau apparaît au moment où de nouveaux rythmes scolaires permettent cette ouverture d'un plus grand nombre d'écoles. Par ailleurs, sous toutes les latitudes, dans les zones urbaines ou périurbaines, des familles trouvent ou retrouvent la voie des jardins pour pouvoir s'alimenter en légumes et fruits frais (Cf : le projet des 350 femmes de Thiès). Dans les pays en forte crise économique et sociale, comme ces dernières années en Grèce, on observe un retour au jardinage, mais ce mouvement est aussi perceptible en France (cf. Enquête ARF auprès des régions).

Enfin, sachant que 70 % des exploitations agricoles dans le monde ont moins de 1 ha et que, dans la plupart des pays, le difficile et coûteux accès au foncier est un frein à l'installation de nouveaux agriculteurs, la question de la micro-exploitation intensive, souvent maraîchère et péri-urbaine, mérite une attention particulière.

Le jardin et la micro-exploitation apportent, notamment en termes d'emplois et de qualité de l'alimentation, des réponses adaptées à certaines situations.

